



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 16 Décembre 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 10 décembre 2024
- Affichage de la convocation : 10 décembre 2024

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_118_2024**

► **OBJET : Point n° 10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE PASTEUR**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Monsieur Jacques TOURNY, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Madame Émilie CLERC donne pouvoir à Madame Nathalie GONCALVES.
Monsieur Gérard COLON donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Florence BATTARD.
Madame Claude CANNET donne pouvoir à Monsieur Hervé REYNAUD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Jean PAYEBIEN

RAPPORTEUR : Alexandre VUILLOT

La Ville de Mâcon a été sollicitée par le Collège Pasteur pour soutenir financièrement une sortie scolaire à vocation démocratique et citoyenne.

Dans le cadre de son programme d'éducation civique, le Collège Pasteur sollicite en effet une subvention destinée à organiser une visite de l'Assemblée Nationale pour les élèves délégués de quatrième et de troisième. Ce projet citoyen vise à sensibiliser les élèves aux institutions républicaines, renforcer leur compréhension de la démocratie et du rôle des représentants de la Nation.

Un échange est prévu avec le député de la circonscription de Mâcon. Cette visite a pour principaux objectifs :

- Comprendre le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée Nationale, ses missions et ses activités,
- Enrichir leurs connaissances sur les rôles des députés et le processus d'élaboration des lois,
- Développer une meilleure compréhension des lois et de leurs impacts sur la société,
- Sensibiliser les élèves à la citoyenneté et aux principes démocratiques,
- Encourager leur engagement citoyen en leur offrant une expérience concrète et immersive,
- Découvrir des métiers et des parcours professionnels au sein de l'Assemblée Nationale,
- Développer des compétences en éducation civique et morale,
- Renforcer l'esprit critique et les compétences d'argumentation.

Cette visite concernerait 27 élèves au total (les 14 délégués de quatrième ainsi que les 13 délégués de troisième), accompagnés d'une professeure d'histoire-géographie, de la Conseillère Principale d'Éducation, et d'une assistante d'éducation.

Le Collège Pasteur sollicite une subvention de 2 000 euros afin de couvrir les frais de transport (train et métro inclus).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 09/12/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 05/12/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 25/11/2024,

Après les interventions de Monsieur Emmanuel JALLAGEAS et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la subvention suivante :

BÉNÉFICIAIRE	ACTION	DATE	MONTANT
Collège Pasteur 50 Impasse Pasteur 71000 MÂCON	Visite de l'Assemblée Nationale	Le 19 février 2025	2 000,00 €

Il est précisé que le bénéficiaire devra fournir un compte-rendu financier attestant de la conformité de la dépense à l'objet de la subvention (article 10 de la loi du 12 avril 2000).

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

23 DEC. 2024

A la Préfecture de Saône-et-Loire